Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 20 mai 2020

PRESENTS: Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente

Pierre PIRARD, Bourgmestre,

Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins;

Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS;

TANGHE, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR Conseillers

communaux;

Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

CORONAVIRUS

Le Conseil communal confirme à l'unanimité l'ordonnance de police rendant obligatoire le port du masque au sein de l'administration communale pour raison de salubrité publique durant la pandémie de coronavirus Covid-19.

Il décide également à l'unanimité d'autoriser jusqu'au 30 septembre 2020 les commissions et conseils consultatifs créés en exécution des articles L1122-34 et L1122-35 du CDLD à se réunir soit de manière virtuelle, par télé ou vidéo-conférence, sur demande de leur président.

FINANCES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2019 (en euros) :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	5.840.005,31	2.185.919,98	8.025.925,29
- Non-Valeurs	41.180,60	0,00	41.180,60
= Droits constatés net	5.798.824,71	2.185.919,98	7.984.744,69
- Engagements	4.844.286,70	4.071.810,30	8.916.097,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	954.538,01	-1.885.890,32	-931.352,31
Droits constatés	5.840.005,31	2.185.919,98	8.025.925,29
- Non-Valeurs	41.180,60	0,00	41.180,60
= Droits constatés net	5.798.824,71	2.185.919,98	7.984.744,69
- Imputations	4.763.229,70	1.982.836,92	6.746.066,62
= Résultat comptable de l'exercice	1.035.595,01	203.083,06	1.238.678,07
Engagements	4.844.286,70	4.071.810,30	8.916.097,00
- Imputations	4.763.229,70	1.982.836,92	6.746.066,62
= Engagements à reporter de l'exercice	81.057,00	2.088.973,38	2.170.030,38

Il approuve, comme suit, à l'unanimité la modification budgétaire 2 /2020 (en EUR) :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4 933 674,54	4 326 742,04
Dépenses exercices	4 863 259,90	3 602 139,88
Boni/mali exercice	70 414,64	724 602,16

Recettes exercices antérieurs	954 538,01	0,00
Dépenses exercices antérieurs	27 983,76	1 893 234,89
Prélèvements en recettes	000	1 266 094,83
Prélèvements en dépenses	500 000,00	97 462,10
Recettes globales	5 888 212,55	5 592 836,87
Dépenses globales	5 391 243,66	5 592 836,87
Boni global	496 968,89	0,00

Le Conseil communal révise à l'unanimité comme suit le règlement redevance pour la location de la grande salle Saint Ouen à Tillet :

La gratuité sera accordée

- o aux comités et associations s'occupant des enfants et des personnes âgées de la commune de Sainte-Ode, travaillant pour le bien-être des personnes et le renforcement des liens sociaux (stages extrascolaires, gouters d'ainés...) qui organisent une activité qui ne génère aucune recette.
- o à l'ASBL Saint-Ouen et aux associations qui la composent (APEET et Gayets) lors de manifestations ayant pour but d'animer le village de Tillet.

Cette disposition n'est pas applicable aux membres desdites associations qui occuperaient la salle à titre privé ni à d'autres associations qui viendraient s'ajouter à celles qui composent l'ASBL Saint-Ouen à la date du 25 mars 2020.

Enfin, le Conseil communal arrête également à l'unanimité pour les exercices 2020 à 2025 une taxe communale de séjour selon les tarifs suivants :

- dans établissements hôteliers, les établissements d'hébergement touristique de terroir (gîte rural, gîte citadin, gîte à la ferme, chambres d'hôtes, maison d'hôtes, ...), les meublés de vacances, les pensions de famille, les auberges de vacances : 100€/an/chambre.
- dans tout établissement pouvant accueillir plus de 5 lits par chambre : 50 €/an/unité de 5 lits.
- dans les campings :
- pour les abris mobiles, terrasses, auvents et avancées en toile compris qui ont une superficie d'occupation au sol d'un tiers maximum de la superficie de l'emplacement, la taxe est de 10 euros / an / abri. La superficie minimale d'un emplacement réservé aux abris mobiles est de 50 m².
- pour les abris fixes, terrasses, auvents et avancées en toile compris qui ont une superficie d'occupation au sol d'un tiers maximum de la superficie de l'emplacement, la taxe est de 50 euros / an / abri.

Lorsque la taxation vise des hébergements dûment autorisés à utiliser une dénomination protégée par le Code wallon du Tourisme (établissement hôtelier, hébergement touristique de terroir, meublé de vacances, camping touristique ou village de vacances), la taxe est réduite de moitié.

Le redevable devra fournir la preuve qu'il répond aux conditions du décret.

Néanmoins, pour l'exercice 2020, la taxe est réduite de moitié.

TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif à l'aménagement paysager des cimetières de Lavacherie et d'Aviscourt. Il choisit la procédure

ouverte comme mode de passation de marché. La dépense estimée à 253.442,10 € TVA comprise sera financée par un subside et par un emprunt pour le solde.

MARCHES PUBLICS

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la décision du collège d'attribuer le marché "Achat de mobilier de bureau pour l'administration et l'école de Lavacherie" à l'entreprise Etablissements Noel Theo sprl à Libramont-Chevigny pour le montant d'offre contrôlé de 4.941,94 € TVA comprise.

De même, il approuve également à l'unanimité la décision du collège d'approuver le cahier des charges relatif au marché « Mise en conformité des alarmes incendie » selon la procédure de marché par la facture acceptée. La dépense estimée à 27.058,01 € TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

CULTURE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention proposée par la Province de Luxembourg et relative aux services de développement de la lecture. Le service proposé au prix de

2 750 € est le suivant :

- 4 minibibliothèques en classe + animations par le bibliothécaire (4 implantations)
- 1 animation ludo-culturelle pour l'ATL à Tonny
- 6 heures (7 haltes) biblio-ludobus

CPAS

Madame PIERLOT-HENROTTE, intéressée, s'étant retirée, le Conseil communal approuve à l'unanimité la délibération du Conseil de l'action sociale de Sainte-Ode du 9 mars 2020 relative aux comptes pour l'exercice 2019.

FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil communal arrête à l'unanimité les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2019 comme suit :

a) Lavacherie:

Recettes totales	14 346,15 €
Dont une intervention communale de	5 517,06 €
Dépenses totales	9 549,72 €
Résultat comptable	4 796,43 €
b) Rechrival	
Recettes ordinaires totales	6 760,59 €
Dont une intervention communale ordinaire de	6 492,77 €
Dépenses totales	5 279,02 €
Résultat comptable	8 928,09 €

ASSOCIATIONS

Le Conseil communal approuve à l'unanimité les conventions entre la commune de Sainte-Ode et les associations les Gayets de Tillet et la REA de Lavacherie. Y sont reprises les conditions de mise à disposition des chapiteaux desdites associations à d'autres associations communales.

Il décide également à l'unanimité d'adhérer à la convention proposée par l'asbl SOLAIX de Bastogne et relative à la mise en œuvre de toute initiative susceptible de répondre aux difficultés individuelles et collectives en lien avec les assuétudes. Un subside de 4 195,26 € pour l'année 2020 sera versé à l'asbl pour réaliser ces activités.

Enfin, il décide toujours à l'unanimité de

- participer à concurrence de 131,40 € au financement des frais supplémentaires de l'ASBL La grande forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse
- verser à l'« a.s.b.l Contrat de Rivière Ourthe » un subside de 1.650 € pour l'année 2020
- verser à la maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl une cotisation de 649,75 € pour l'année 2020.
- intervenir à concurrence de 0,25 € par kilomètre parcouru pour le transport, par l'asbl Forum de la Mobilité de Barvaux, des habitants à mobilité réduite de notre entité.

REPRESENTANTS COMMUNAUX DANS LES INTERCOMMUNALES, COMMISSIONS

Des changements sont opérés entre mesdames Dessé et Poos-Simon. Le Conseil communal approuve à l'unanimité ces nouvelles désignations qui concernent les intercommunales suivantes : le PNDO, le CRO, le GIG, Ethias, l'ALE, la Commission « bus communal », la Copaloc, IMIO, IDELUX, La grande forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse et la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne.